

Pour l'enseignement de l'informatique au lycée et la formation des enseignants

Communiqué de l'EPI et du groupe ITIC-ASTI (27-11-2009)

Un enseignement de spécialité « Informatique et sciences du numérique » est créé pour la Terminale S dans le cadre de la réforme du lycée. Il sera proposé en option en 2012 avec les mathématiques, les sciences physiques et les sciences de la vie et de la Terre.

L'EPI et le groupe ITIC de l'ASTI se félicitent de cette première avancée. Ces deux organisations, ainsi que d'autres acteurs, n'ont pas ménagé leurs efforts en faveur d'un enseignement de l'informatique au lycée.

Un tel enseignement, qui doit se généraliser, correspond aux besoins du pays et de son économie. Rappelons que l'informatique représente 30% de la R&D au plan mondial (mais 17% seulement en Europe), que les TIC vont constituer 50% de l'augmentation de la croissance dans un futur proche, qu'elles constituent un gisement d'emplois considérable, que l'informatique est l'une des trois grandes familles de la science moderne.

Le rapport « Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation » (SNRI), remis le 23 juillet 2009 à Valérie Pécresse, pour ce qui concerne l'enseignement de l'informatique, fait le constat que : *« Dans les filières non spécialisées des écoles, l'enseignement de l'informatique est généralement réduit. De façon plus générale, le système éducatif n'a pas donné une place suffisante à ces disciplines en regard des enjeux futurs, industriels et d'innovation pour l'ensemble de l'économie nationale, et de participation à la vie sociale et politique de la part des citoyens. Absentes aux niveaux primaire et secondaire, elles sont inexistantes ou trop limitées dans les classes préparatoires aux grandes écoles. La majorité des ingénieurs et chercheurs non informaticiens n'acquièrent pendant leur cursus qu'un bagage limité au regard de ce que l'on observe dans les autres disciplines. Pourtant, ils utiliseront ou pourront avoir à décider de l'utilisation d'outils informatiques sophistiqués. Il est à craindre qu'ils ne le feront pas avec un rendement optimal ou que, en position de responsabilité, ils sous-estimeront l'importance du secteur. »*

Qui dit enseignement pour les élèves dit professeurs pour l'assurer. Dans l'immédiat, il existe des compétences dans le système éducatif : enseignants des expérimentations en cours, des autres disciplines (STI, STG, Technologie, Mathématiques ...) ayant des diplômes en informatique, licences, maîtrises ou des équivalents. Des « mises à niveau » peuvent être organisées par des universités, sans attendre, c'est-à-dire dès le deuxième semestre de l'année scolaire et universitaire en cours. Plusieurs universités y sont prêtes.

Cela permettrait également de mettre en place pour la classe de seconde, dès la rentrée 2010, un « enseignement d'exploration » en informatique (actuellement absent de la liste proposée), avec une montée en charge et une généralisation progressives. L'informatique, et les technologies numériques en général, étant des composantes de la culture générale du citoyen, leur enseignement doit être proposé au plus grand nombre.

- Association Enseignement Public et Informatique (EPI) : <http://www.epi.asso.fr>

- Groupe « Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication de l'ASTI (Fédération des Associations françaises en Sciences et Technologies de l'Information) : <http://asti.ibisc.univ-evry.fr/groupe-itic>

Paris, le 27-11-2009